

Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (BASS)

Compte-rendu Revendicatif de la Négociation du 5 février 2025

La négociation du 5 février 2025 s'est inscrite dans un contexte de tensions sociales persistantes, exacerbant une crise déjà profonde. Les personnels, sous-payés et surmenés, quittent leurs fonctions, aggravant une pénurie déjà critique. La CGT a porté des revendications claires concernant les revalorisations salariales, la négociation de la CCUE (Convention Collective Unique de Haut Niveau), la prévoyance et la prévention des risques.

1. Revalorisations salariales et conférence salariale

AXESS persiste dans son blocage concernant toute évolution salariale en dehors de la CCUE, alors que la CGT réaffirme l'urgence d'une augmentation immédiate face à la détérioration des conditions de travail. La CGT continue d'exiger une rencontre commune entre AXESS, les organisations syndicales et les pouvoirs publics pour discuter du périmètre de notre secteur et des besoins budgétaires alloués au secteur, refus systématiquement opposé par AXESS.

Pourtant nous réaffirmons cette urgence de revaloriser les salaires des conventions collectives, sans attendre l'hypothétique mise en place de la CCUE. Le syndicat employeur AXESS prétend centraliser les financements pour garantir une cohérence budgétaire, excluant toute augmentation hors CCUE.

Même si nous ne sommes pas dupes, la conférence salariale prévue en fin février devra déterminer les orientations budgétaires en fonction des moyens alloués par l'État. L'occasion pour la CGT d'être présente et de réaffirmer les besoins et le projet que nous portons.

2. Négociation CCUE

Alors que la majorité des organisations syndicales considèrent le projet d'AXESS inadapté et déconnecté des attentes des salariés, nous constatons depuis plusieurs séances une stratégie de présenter leurs projets, PowerPoint à l'appui, pour défendre leurs visions sans jamais prendre en compte les projets présentés par les autres organisations syndicales et répondre à nos questionnements.

AXESS ne semble pas vouloir modifier son projet déjà travaillé, qu'importe les propositions des organisations syndicales et les lignes rouges posées par l'intersyndicale.

De fait, la CGT a demandé aux employeurs d'arrêter ces présentations et de proposer un texte juridique déterminant clairement leur positionnement.

Nous affirmons également qu'une négociation doit se faire sur la totalité de l'accord et non un bloc spécifique classification / rémunération.

3. Politique salariale et classification

AXESS continue de proposer une classification basée uniquement sur l'ancienneté et un « *salaire au mérite* », sans engagements fermes sur des revalorisations significatives. La CGT rejette cette vision budgétaire restrictive et revendique un système intégrant les besoins du terrain avec un financement adéquat.

Pour la CGT, tant que nous n'avons pas collectivement déterminer le périmètre de la CCUE (les différents établissements couverts par notre branche) et par la même la masse salariale concernée, il est difficile de faire des projections et d'avancer sur ce sujet.

4. Prévoyance et organisme paritaire (OPP)

La CGT défend le maintien des garanties actuelles de la prévoyance 66 et refuse toute réduction des prestations.

Il n'est pas envisageable de négocier au niveau de la BASS des garanties collectives inférieures à ce qui existe dans les conventions actuelles.

De plus, aucune disposition conventionnelle ne permet d'adosser la question de la prévoyance au niveau de la BASSms.

La CGT demande donc la prorogation du régime existant au niveau de la CCNT 66. AXESS accepte cette prorogation du dispositif jusqu'en 2026 mais refuse d'intégrer cette question à la CCUE.

5. OPP et politique de prévention

La CGT revendique la création d'une structure publique pour la prévention des risques, sur le modèle de l'OPP BTP, avec un financement public et une reconnaissance par décret ministériel. AXESS préconise une mise en place rapide mais avec une ambition réduite.

Conclusion

La CGT continue de porter des revendications essentielles pour la survie du secteur :

- ▣ Revalorisation immédiate des salaires,
- ▣ Cadre juridique stable pour la CCUE,
- ▣ Maintien des garanties de prévoyance,
- ▣ Financement public clair et durable.

Face à l'absence de réponses concrètes, la mobilisation des salariés reste indispensable pour contraindre AXESS et les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités.